



## COMMUNIQUE DE PRESSE

25 Janvier 2021

### **Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne : Une reconnaissance internationale Ramsar pour un patrimoine naturel d'exception**

Tourbières et lacs d'altitude marquent l'imaginaire de la montagne jurassienne. Refuges d'une biodiversité rare et remarquable, ces zones humides jouent aussi un rôle primordial dans la préservation de la ressource en eau et dans l'adaptation au changement climatique.

Le 02 février 2021, à l'occasion des Journées mondiales des zones humides, ce patrimoine emblématique de la montagne jurassienne rejoindra le réseau des 50 sites labélisés Ramsar en France. Une reconnaissance internationale qui intervient alors que la convention internationale Ramsar fête ses 50 ans.

Cette reconnaissance vient surtout souligner le souhait de 52 communes du Haut-Jura et du Haut-Doubs de valoriser leur patrimoine naturel à l'échelle internationale, de manière collective, pour un site à l'échelle du massif, de Pontarlier à Saint-Claude. Elle montre aussi leur volonté de continuer à préserver ces joyaux du territoire.

#### **Labélisation Ramsar : de quoi parle-t-on ?**

Ramsar est le nom d'une **convention internationale** adopté le 2 février 1971 (dans la ville de Ramsar en Iran) **pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.**

Unique au monde dans la mesure où elle porte sur un seul écosystème, en l'occurrence les milieux humides, elle vise à enrayer leur dégradation ou disparition, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. Par ailleurs, la convention Ramsar sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale.

Plus précisément, la Convention de Ramsar lutte pour prévenir, faire cesser et inverser la perte et la dégradation des zones humides. Avec les parties contractantes, ses partenaires et les Organisations internationales partenaires (OIP), elle :

- Encourage les politiques et les plans d'aménagement du territoire qui tiennent compte des questions relatives aux zones humides
- Suscite l'intérêt du public pour les avantages et services procurés par les zones humides
- Veille à attirer d'importants investissements pour mieux sensibiliser en collaborant avec des acteurs du secteur privé
- Forge des alliances entre le secteur privé et le secteur public pour inverser la perte et la dégradation alarmantes des zones humides
- Développe les sources de financement pour la conservation et la gestion des zones humides.

2414 sites sont labélisés Ramsar dans le Monde et 50 en France.



## Une extension du label à l'échelle du massif du Jura

Jusqu'à ce jour, il existait un seul site labélisé Ramsar en Bourgogne Franche-Comté (sur 50 sites en France), le Bassin du Drugeon (label obtenu en 2003). Situé dans le Doubs, il s'étendait sur 12 communes (5 978 ha) entre Pontarlier et Frasne. Il est animé et géré par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

La Communauté de communes Frasne-Drugeon, à l'initiative de cette reconnaissance, a en effet transféré sa compétence zones humides et milieux aquatiques au Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue (SMHDHL), labélisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) début 2020.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura et l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue sont engagés, avec d'autres partenaires régionaux (Conservatoire d'Espaces naturels de Franche-Comté – coordinateur ; Association de gestion de la Réserve naturelle du lac de Remoray ; DREAL Bourgogne Franche-Comté et Syndicat Mixte du Dessoubre), dans le programme **Life « tourbières du Jura »** depuis 7 ans.

L'ampleur de ce programme, qui a permis de restaurer près de 60 tourbières en Franche-Comté entre 2014 et 2021, a favorisé une dynamique collective du territoire autour des tourbières et de la restauration des zones humides. Les actions concrètes menées sur ces deux territoires ont abouti à une réelle prise de conscience des élus face aux enjeux qui pèsent sur ces milieux, en lien notamment avec la **conservation de la biodiversité, les impacts potentiels du changement climatique et la préservation de la ressource en eau.**

Suite au séminaire national Ramsar organisé en 2017 à Labergement-Sainte-Marie (Doubs), plusieurs communes ont souhaité valoriser leur patrimoine naturel au travers de cette reconnaissance internationale.

Après un travail d'animation et de concertation du Parc et de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, ce sont **40 nouvelles communes\* qui ont affirmé leur volonté de rejoindre le site Ramsar**, en plus des 12 de l'ancien site du Drugeon marquant un véritable élan collectif en faveur de la préservation des tourbières, milieux emblématiques du massif du Jura.

*\*Les communes sont citées en fin de communiqué*

## 12 sites Natura 2000, 12 grands ensembles de tourbières, 18 lacs naturels : le premier site de montagne du réseau RAMSAR en France

*Voir la carte jointe au communiqué*

Le site Ramsar « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne » s'appuie principalement sur 12 sites Natura 2000 du Haut-Doubs et du Haut-Jura sur une surface totale de 12 134 ha. Il intègre 125 tourbières. Cela représente 36 % de la surface recensée dans le massif jurassien (Suisse et Ain compris) et 66 % de la part franc-comtoise.

De manière exhaustive, les zones suivantes sont intégrées dans le périmètre du site :

- Les zones humides du bassin du Drugeon (25)
- Les tourbières de Malpas (25)
- La tourbière de La Cluse-et-Mijoux (25)



- Les tourbières et zones humides du bassin du lac de Remoray (25)
- Les tourbières du Haut-Doubs (Mouthe et les Combes derniers 25)
- Les tourbières de Chapelle-des-bois/Bellefontaine (25-39)
- Les tourbières du complexe des 7 lacs (39)
- Les tourbières des Foncines (39)
- Les tourbières du Grandvaux et Combe du Nanchez (39)
- Les tourbières des Prés de Valfin, du Loutre et environs (39)
- Les tourbières de la vallée de l'Orbe (39)
- Les tourbières de la Combe du lac (39)

Il intègre également un ensemble de 18 lacs naturels soit l'essentiel des lacs naturels au-dessus de 800 m d'altitude du massif, pour un total de 1 051 ha :

- Lac de Bouverans (25)
- Lac Saint-Point (25)
- Lac de Malpas (25)
- Lac de Remoray (25)
- Lac du Trouillot (25)
- Lac des Mortes (25-39)
- Lac de Bellefontaine (39)
- Lac à la Dame (39)
- Lac de Fort-du-Plasne (39)
- Lac des Rouges Truites (39)
- Lac d'Illay (39)
- Lac de Narlay (39)
- Lac du Vernois (39)
- Lacs du Petit et Grand Maclu (39)
- Lac de Lamoura (39)
- Lac de l'Abbaye (39)
- Lac des Rousses (39)

## **Au-delà de la reconnaissance, des enjeux forts pour le territoire**

Reconnaissance internationale de la qualité des milieux humides, le label Ramsar est aussi un outil d'animation et de gestion coordonnée des actions en faveur de la préservation de ces zones humides. L'extension du site Ramsar répond donc à des enjeux majeurs à l'échelle des montagnes du Jura, tant en termes de biodiversité, de gestion de la ressource en eau, de paysages que d'adaptation au changement climatique.

### **• Une biodiversité rare et unique**

Le nouveau site Ramsar représente le plus grand ensemble français de complexes de bas-marais alcalins et de haut-marais de montagne. Il ne constitue pas en tant que tel un « hotspot » de biodiversité, mais compte-tenu de la spécificité de ces milieux (tourbe + montagne + réseau hydrologique important et connectif entre petits et grands systèmes (lacs)), les espèces présentes y sont « super-adaptées », et d'autant plus menacées par les évolutions en cours (impacts anthropiques et changements climatiques).



Le maintien d'un réseau dense et connecté de milieux humides, tourbeux ou non, et aquatiques est la seule garantie de maintien de ces espèces. C'est indispensable pour certaines espèces à l'accomplissement de leur cycle de vie, mais c'est indispensable également car certaines espèces seront amenées à se déplacer avec le changement climatique.

Par ailleurs, le site abrite des espèces rares, que l'on ne trouve en France que dans le site Ramsar : une plante, la Saxifrage œil-de-bouc (*Saxifraga hirculus*) ; un oiseau, l'Aigle pomarin (*Clanga pomarina*) ou encore un escargot, le Vertigo édenté (*Vertigo genesii*).

- **Un stock de carbone à conserver**

Les tourbières constituent un stock de carbone dont il faut éviter le relargage dans l'atmosphère. Le site, en l'état actuel de nos connaissances encore incomplètes, représente 1896 ha de zones tourbeuses.

Aussi, évalué sur une moyenne de 2 m de profondeur, cela représente un stock de carbone de 2 660 000 t de carbone (1400t/ha/2m d'épaisseur moy. - Roßkopf *et al.*, 2015).

Maintenir l'équilibre écologique des tourbières, c'est conserver ce stock dans le sol et éviter qu'il ne soit relargué dans l'atmosphère sous forme de gaz à effets de serre.

- **Des alliées pour atténuer les impacts du changement climatique**

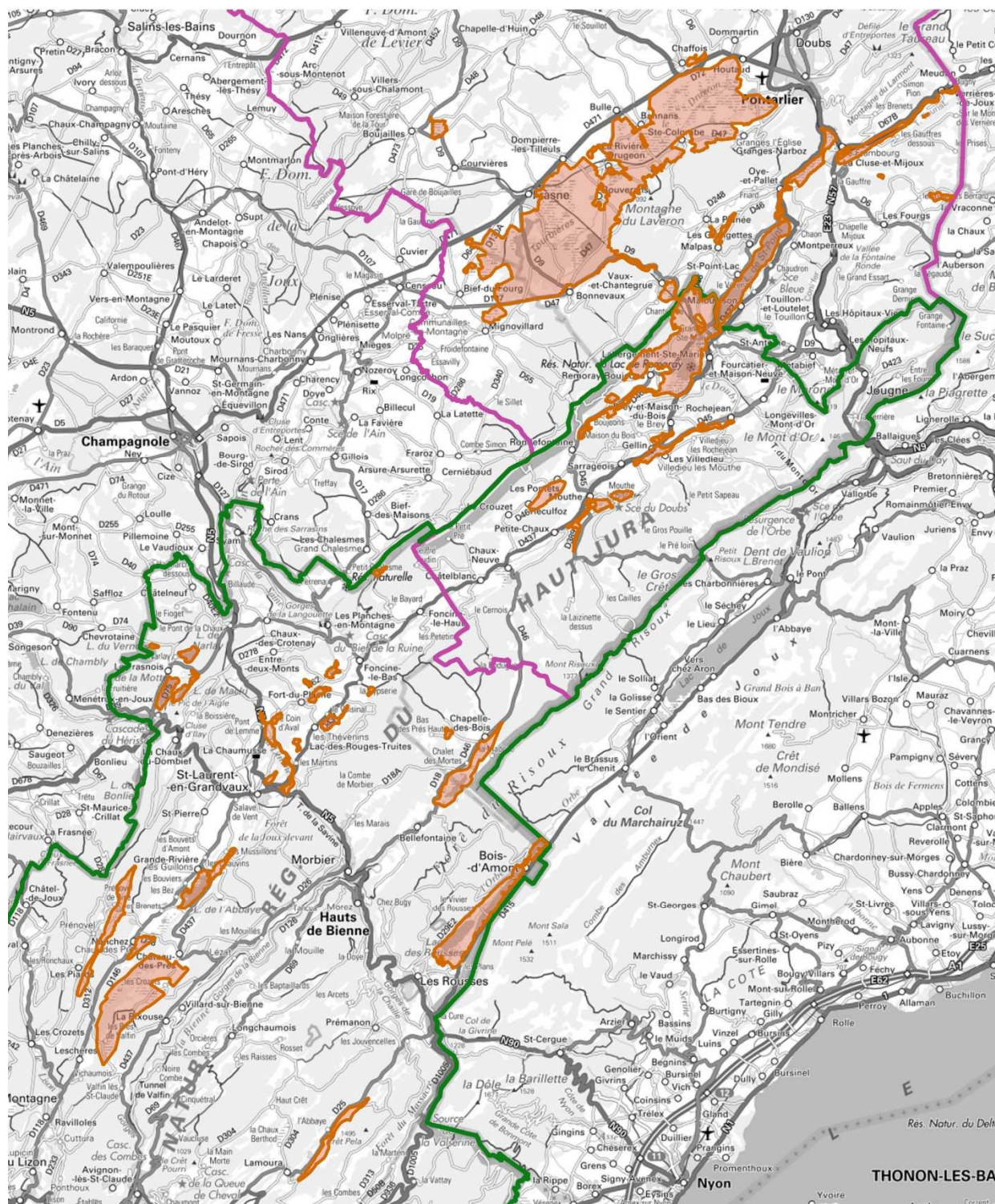
Les milieux humides en général jouent un rôle de tampon hydrologique lors d'évènements extrêmes (sècheresses, crues), de plus ou moins grande efficacité selon la nature des zones humides. La préservation de grandes surfaces de zones humides préservées constitue des zones de réserve pour l'étalement des crues

*Pour plus d'éléments sur ce sujet, vous pouvez consulter une fiche d'information réalisée pour l'ADEME « Réhabiliter les tourbières du Jura pour s'adapter aux changements des régimes hydriques » - <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe-fiche-haut-jura-1107-bd.pdf>*

- **Des paysages emblématiques**

Les vallées jurassiennes, parsemées de lacs, petits cours d'eau et tourbières complètent les monts boisés dans la reconnaissance locale et constituent en tant que tel un patrimoine paysager remarquable. Certaines zones bénéficient par ailleurs d'une inscription ou d'un classement au titre du patrimoine paysager.

## Périmètre du site Ramsar « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne »



- Légende**
- Site Ramsar proposé
  - PNR du Haut-Jura
  - EPAGE Haut-Doubs Haute-Loüe



## LISTE DES COMMUNES

- **Communes issues de l'ancien site Ramsar du Bassin du Drugeon (25)**
  - Bulle
  - La Rivière Drugeon
  - Sainte Colombe
  - Les Granges Narboz
  - Houtaud
  - Chaffois
  - Frasne
  - Vaux et Chantegrue
  - Dompierre les Tilleuls
  - Bouverans
  - Bonnevaux
  - Bannans
- **Communes intégrées dans le nouveau site Ramsar « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne »**
  - Bellefontaine - 39
  - Bief du Fourg - 39
  - Bois-d'Amont - 39
  - Boujailles - 25
  - Brey-et-Maison-du-Bois - 25
  - Chapelle-des-bois - 25
  - Chaux-du-Dombief - 39
  - Foncine-le-Bas - 39
  - Foncine-le-Haut - 39
  - Fort-du-Plasne - 39
  - Gellin - 25
  - Grande-Rivière-Château - 39
  - La Chaumusse - 39
  - La Cluse et Mijoux - 25
  - La Planée - 25
  - La Rixouse - 39
  - Labergement-Sainte-Marie - 25
  - Lac des Rouges Truites - 39
  - Lamoura - 39
  - Le Frasnois - 39
  - Les Fourgs - 25
  - Les Grangettes - 25
  - Les Pontets - 25
  - Les Rousses - 39
  - Les Verrières de Joux 25
  - Les Villedieu - 25
  - Malbuisson - 25
  - Malpas - 25
  - Mignovillard - 39
  - Montperreux - 25
  - Mouthe - 25
  - Nanchez - 39
  - Oye et Pallet - 25
  - Prémanon - 39
  - Reculfoz - 25
  - Remoray/Bougeons - 25
  - Rochejean - 25
  - Saint-Claude - 39
  - Saint-Laurent-en-Grandvaux - 39
  - Saint-Point-Lac - 25



## CONTACTS PRESSE

### **EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue** **Geneviève MAGNON**

Chargée de mission Milieux naturels, Life « tourbières du Jura »

[g.magnon@eaudoubssloue.fr](mailto:g.magnon@eaudoubssloue.fr)

03.81.39.85.28

### **Parc naturel régional du Haut-Jura** **Pierre DURLET**

Chargé de mission Milieux naturels, Life « tourbières du Jura »

[p.durlet@parc-haut-jura.fr](mailto:p.durlet@parc-haut-jura.fr)

03.84.34.12.53

### **Nadège BONNET MATHIEU**

Chargée de communication

[n.bonnet-mathieu@parc-haut-jura.fr](mailto:n.bonnet-mathieu@parc-haut-jura.fr)

03.84.34.12.55 / 06.74.62.51.37